

ASSEMBLEE GENERALE DU 19 MARS 2016

La séance a débuté à 9h20

23 personnes présentes et 12 procurations, le quorum est atteint (un tiers des présents ou représentés) pour 62 adhérents,

producteurs présents : Mr Reumeau (œufs) et Nicolas (légumes)

BILAN FINANCIER 2015/2016

Solde au 02/01/2015 : 901,55 euros

Dépenses sur l'année : 384,09 euros

Recettes sur l'année : 602,61 euros

Solde au 28/02/2016 : 1120,07 euros

BILAN DES PRODUCTEURS

OEUFS :

Ils produisent 3 pôles différents pour un équilibre de production : les poules pondeuses, le maraîchage (14 hectares) et la vigne (6 hectares)

Les poules changent environ tous les 3/4 mois de parcours pour la nourriture.

Ils ont environ 250 poules pour environ 75000 œufs par an.

Les œufs sont extra frais dans les 9 jours ensuite on peut les cuisiner jusqu'à 30 jours.

Ils achètent les poules à 18 semaines qui commencent à pondre vers la semaine 21 et ils les gardent ensuite 52 semaines. Au début les poules font des œufs de 50 g environ pour arriver à la fin vers 75/80 g

Ils fournissent 55 boîtes mais peuvent en livrer jusqu'à 62.

Ils sont 5 personnes sur leur exploitation : sa femme qui s'occupe des livraisons et de l'administratif, son fils qui est aide familiale mais d'ici peu de temps va s'associer, un salarié à plein temps et un saisonnier sur 7 mois mais qu'il aimerait embaucher à plein temps. Il y a aussi 2 ou 3 saisonniers exceptionnels quand il a besoin.

Il lui a été demandé de nous faire découvrir son vin bio.

Il a proposé de nous faire visiter son exploitation la première quinzaine de septembre.

LEGUMES :

Durant l'année, il s'est séparé de son associé mais travaille maintenant avec 2 autres maraîchers bio ; Cela leur permet de partager la production et de nous livrer un panier chaque semaine. Chacun travaille sur ses parcelles de terre et sont à quelques km les uns des autres et ne produisent pas les mêmes légumes.

Il a été demandé de rencontrer ses collaborateurs.

Après avoir demandé une nouvelle fois les tarifs des légumes, Nicolas nous a enfin donné une grille tarifaire.

En mai 2015, il y avait 43,5 paniers : 17 à 10 euros et 26,5 à 15 euros

En mars 2016, il y a 49 paniers : 21 à 10 euros et 28 à 15 euros.

PAIN ET PIZZA :

Baisse du nombre de famille par rapport à l'année dernière. 18 cette année , 22 l'année dernière.

Baisse des quantités livrées 5,5 kg en moins

Le boulanger se demande s'il pourra continuer si cela baisse encore.

22 familles engagées cette année pour la pizza une de moins par rapport à l'année dernière et 16 % en moins de quantité.

BOEUF/VEAU :

La productrice est contente.

Augmentation des quantités livrées,

Nouveauté cette année : les abats et les steaks hachés

Elle travaille seule avec l'aide occasionnelle de ses parents qui sont âgés et une personne qui vient un jour par semaine uniquement.

Le prix cette année augmente : 18 euros le kilo de bœuf et 19 euros le kilo de veau.

POMMES :

Le producteur est satisfait et les engagements sont constants.

Il nous proposera de faire une visite de son exploitation.

Son associé part mais son fils va reprendre la production avec lui.

LAITAGES :

Constant dans l'ensemble mais il y a une baisse depuis 2 ans.

Si la baisse se poursuit, les livraisons se feront tous les 15 jours.

Il faut penser à bien passer les commandes au plus tard le troisième mercredi du mois et à laisser les chèques dans la pochette.

Il est en train d'installer une nouvelle chèvrerie en dur et il demande des volontaires pour l'aider.

PORC :

Il a eu des problèmes avec le fournisseur de cochonnets ce qui fait que nous n'avons pas eu les 3 livraisons. Donc la dernière livraison sera annulée.

VOLAILLE :

La coordinatrice démissionnant, il faudrait une personne pour lui succéder,

KIWIS :

Producteurs satisfaits de notre amap ;
Légère augmentation par rapport à l'année dernière.

MIEL :

Nicolas est satisfait de notre partenariat.
Les volumes commandés sont en légère hausse.
Cette année, il a créé une GAEC en s'associant avec Guillaume qui lui permet de faire du meilleur travail. Le printemps a été fructueux mais pas l'été donc une absence du miel de bruyère. Il espère du coup cette année et pour la première fois se dégager un revenu réguliers et suffisants.

La coordinatrice démissionnant, il faudrait une personne pour lui succéder.

BIERE :

Baisse des ventes. Il y a seulement une dizaine d'adhérents.
Arrivée de nouvelles bières prochainement.
Le producteur est très attaché au mode de vente par les amaps.
Les coordinateurs se proposent de communiquer davantage sur les livraisons.

POISSONS :

Cela fait 4 ans que le prix de la caisse n'a pas bougé donc cette année, petite augmentation du prix de la caisse qui passe de 30 euros les 3 kg à 32 euros les 3 kg.

Il faudrait maintenir 25 caisses pour que ce soit rentable pour lui.

MODIFICATION DE LA CHARTE

Annulation de certains termes mais on remet les annexes.

VOTE POUR LA SUPPRESSION DE L'OBLIGATION DE SOUSCRIRE AU CONTRAT MARAICHER

Il a été exposé le problème de maintenir l'obligation de prendre les légumes pour avoir accès aux autres producteurs.

Afin d'enrichir notre réflexion et de mettre à profit l'expérience d'autres AMAP, le bureau a contacté 67 AMAP de Gironde, en leur demandant si, lors de l'adhésion à l'association, un engagement précis; notamment avec le maraicher, était obligatoire ou non.

Sur ces 67 AMAP, 30 ont répondu :

- 26 n'imposent aucune obligation d'engagement avec un producteur spécifique (dont 1 AMAP impose 2 engagements avec la liberté du choix des 2 producteurs)
- 3 imposent un engagement avec le maraicher
- 1 impose un engagement avec le maraicher **ou** le boulanger (mais seulement 4 productions proposées, les 2 autres étant de la viande, donc non régulières)

Après débat, nous avons procédé au vote.

13 personnes présentes ont accepté de modifier la charte

9 personnes présentes ont refusé de modifier la charte

1 personne présente s'est abstenue

Dans les procurations :

5 personnes ont voté la modification de la charte

6 personnes ont refusé la modification de la charte

1 personne s'est abstenue

Donc en conclusion :

18 personnes ont accepté la nouvelle charte

15 personnes refusent la nouvelle charte

2 personnes s'abstiennent

La nouvelle charte a donc été votée à la majorité.

Remarque : La compilation des réponses de ces 30 AMAP, riche en informations, retours d'expérience et pistes de réflexion est disponible en annexe

BUREAU

3 nouvelles personnes viennent compléter le CA

- Philippe Thomas
- Michel Chaulet
- Emmanuel Aragon

Démission de Anne Grenier et Olivier Darthenucq

La séance est levée à 12h30.